



Convention nationale de la Compagnie des Conseils & Experts Financiers

Paris, le 15 novembre 2018

Énergie verte : rencontre entre écologie et économie

Intervention de Frédéric VISNOVSKY

Médiateur national du crédit

Le secteur financier doit être –et il est– un acteur majeur de la transition écologique et énergétique. L'enjeu est d'orienter des ressources plus importantes pour financer la transition vers une économie bas carbone.

1 – La finance verte progresse et il faut accélérer le mouvement

- Le marché des obligations vertes (« green bonds ») – dont les fonds sont affectés au financement des dépenses en faveur de la transition énergétique- est un marché jeune mais en net développement depuis la 1^{ère} émission de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en 2007 : il est estimé à près de 200 milliards de dollars en 2018.
- La France a donné une impulsion importante avec une émission d'une obligation verte en 2017 par l'État d'un montant de 7 milliards d'euros pour une durée de 22 ans.
- Mais ce marché ne représente moins de 2 % des émissions de titres de dette au niveau mondial. Il faut donc plus de prêts verts, et plus de financements verts en général, accessibles aux particuliers et aux PME.

2 - Il faut renforcer la mobilisation des capitaux en faveur des investissements verts et à faible émission de carbone. Cette action nécessite des investissements massifs dans trois domaines :

- les infrastructures et les solutions techniques, (transports, production et consommation d'énergie, agriculture) ;
- les biens immatériels, y compris la formation continue et la recherche ;
- l'adaptation et l'amélioration de l'existant, notamment la réhabilitation thermique des bâtiments.

3 – Il faut également renforcer le rôle du secteur financier dans la gestion des risques

- Les banques centrales et les autorités de supervision sont mobilisées dans le cadre d'un réseau finance verte créé à l'initiative de la Banque de France et de l'ACPR. Il s'agit d'accélérer la prise en compte des enjeux climatiques, d'approfondir la coopération, de favoriser la transparence des marchés et la robustesse des établissements financiers face aux risques environnementaux.
- La loi de transition énergétique française du 17 août 2015 a déjà apporté une impulsion importante puisqu'elle prévoit que les sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé produisent un rapport relatif aux « risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend l'entreprise pour les réduire et que les investisseurs institutionnels communiquent dans leur rapport annuel et aux souscripteurs sur le risque climatique de leurs portefeuilles, évaluent la part verte de leurs investissements et définissent leur stratégie bas-carbone.
- Ce cadre a été renforcé par les travaux conduits au niveau international et c'est l'un des enjeux repris par la Commission européenne dans son plan pour la finance verte publié en mai 2018.

4 – L'un des défis est de bien identifier les risques

- D'une part, les **risques physiques** : la hausse de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes constituent la source de risque la plus visible et la plus immédiate pour le secteur financier (710 catastrophes naturelles en 2017 ; la barre des 600 catastrophes naturelles n'a été franchie que cinq fois, mais ces cinq fois ont eu lieu au cours des six dernières années).
- Le secteur des assurances est en première ligne face aux risques physiques. Toutefois, les risques physiques pourraient également largement concerner les banques, dans le cas où ils ne seraient pas couverts par les assurances : l'absence de couverture assurantielle en cas de catastrophe naturelle (*protection gaps*) peut augmenter le risque de crédit pour les banques
- D'autre part, les **risques de transition**, ceux qui sont liés à l'ajustement vers une économie à faible émission de carbone, sont des risques de long terme moins visibles et qui ne se sont pas encore concrétisés (13 % du total net des expositions de crédit des banques françaises concernent des secteurs vulnérables aux risques de transition)
- Il y a deux priorités : la 1^{ère} est l'identification et la publication des expositions aux risques existant dans le secteur financier « **la photographie des risques** » ; pour cela, il est important de disposer d'une taxonomie des risques climatiques (chantier lancé par la Commission européenne). La 2^{ème} priorité est de développer des tests prospectifs de résistance au changement climatique (*carbon stress tests*) pour les assurances et les banques « **la vidéo des risques** ».